

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 29 janvier 2018, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur le projet de plan de prévention des risques d'incendies de forêt (PPRIF) sur la commune de Collobrières.

De par sa situation au cœur du massif des maures, la commune de Collobrières est exposée à un fort aléa incendie de forêt. Le projet de PPRIF a pour objectif d'éviter l'aggravation des risques et de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une évaluation des incidences Natura 2000, sera déposé en mairie de Collobrières, siège de l'enquête, pendant 34 jours :

**du 7 mars 2018 au 9 avril 2018**

afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 15 h 30 à 17 h 45, consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie - Place de la Libération – 83610 Collobrières ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Denis SPALONY, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairie les jours suivants :

<b>Mercredi 7 mars 2018</b>	<b>9 h - 12 h 30 et 15 h 30 – 17 h 45</b>
<b>Mardi 13 mars 2018</b>	<b>9 h - 12 h 30</b>
<b>Vendredi 23 mars 2018</b>	<b>9 h - 12 h 30 et 15 h 30 – 17 h 45</b>
<b>Jeudi 29 mars 2018</b>	<b>9 h - 12 h 30</b>
<b>Lundi 9 avril 2018</b>	<b>9 h - 12 h 30 et 15 h 30 – 17 h 45</b>

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet, le préfet du Var - DDTM - Service Aménagement Durable – Bureau risques - Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX (☎ : 04.94.46.83.83).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Collobrières, en préfecture du Var (DDTM du Var, Service Aménagement Durable) et sur le site internet de l'État dans le Var.

L'autorité compétente pour approuver le PPRIF de la commune de Collobrières est le préfet du Var, par voie d'arrêté.